



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 08 novembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Valérie BERTHÉOL représentée par Nadine DAMBRUN
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Christine LE CHEVALLIER
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Jean-François VIGUÈS a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Il est 20 h, on va pouvoir débiter les travaux de notre Conseil Municipal. Merci de votre présence. Alors vous l'avez observé, nous n'avons pas et je vous en ai fait informé dans la journée, notre prestataire qui assure la retransmission à un ennui de santé qui ne lui permettait pas d'être là ce soir. Comme il nous a prévenu ce matin, c'était un petit peu difficile pour le remplacer. Voilà, je vous propose de passer à l'appel.

Nous avons largement le quorum qui nous permet de délibérer. Alors je vous propose comme secrétaire de séance Jean-François Viguès, il y a pas de contre-indication ? Donc c'est Jean-François Viguès qui assumera le secrétariat.

Et premier point traditionnel de l'ordre du jour, c'est l'approbation du projet de procès-verbal que nous vous avons adressé relatif au Conseil Municipal du 19 septembre. Avant de vous donner la parole, il y a une erreur qui s'est glissée en première page, ce n'est pas Marie-Laure Lanciaux qui était présente puisque nous accueillons la dernière fois Madame Fourtic. Donc c'est bien son nom qu'il faut lire en lieu et place de celui de Madame Lanciaux. Voilà, il y a peut-être d'autres remarques ? Prises de parole ? Oui Jean-Pierre Cogneras.

M. Cogneras : Il y a une petite incompréhension dans ce que j'ai dit page 39, alors non, pardon page 38 au milieu de mon intervention : « Quand on parlait aussi de jardinière non fleurie, on a évoqué le fait que l'on n'avait pas fleuri la jardinière place de l'Église des deux jardinières, deux petites jardinières. Ça ne veut absolument rien dire et je pense qu'il est mieux de dire, je ne sais pas ce que j'avais dit. Il est mieux de dire place de l'Église et deux petites jardinières aussi place de l'Église. Ce qui est plus compréhensible que ce qui était écrit.

M. Le Maire : Ok c'est toujours la difficulté de retranscrire par écrit ce qui est dit à l'oral. Madame Dominique Molle est arrivée.

M. Devise : Il y a une petite faute en haut de la page 16. J'ai dit écrêter et c'est écrit décréter. Et c'était écrêté de la subvention a été écrêtée. Voilà, donc il faut enlever la première lettre.

M. Le Maire : D'accord, il faut raccourcir le mot. D'autres remarques ? Il n'y en a pas, donc je mets le rapport aux voix avec les deux modifications que nos collègues nous ont signifié.

1 - ADHESION DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE AU SIVU - CUISINE CENTRALE MUTUALISEE

M. Le Maire : Je vous remercie.

Premier rapport qui est un rapport d'adhésion de la commune de La Roche-Blanche au SIVU cuisine centrale mutualisée sur la commune de Romagnat. De la même manière que nous avons adhééré il y a maintenant quelques semaines à ce syndicat à vocation unique, ce syndicat intercommunal. La commune de La Roche-Blanche, qui est elle aussi dans un périmètre proche de Romagnat elle est intéressée pour rejoindre ce SIVU et sollicite son adhésion. Vous en avez l'habitude quand il y a une constitution d'un syndicat, il faut demander à chacun des membres que nous sommes devenus donc récemment comme les communes d'Aubières, de Pérignat-Lès-Sarlieve et bien sûr de Romagnat, d'adopter cette demande qui devra également, pour la commune de La Roche-Blanche, être confirmée par son Conseil Municipal puisque la demande émane de son Maire. Il nous est demandé de ratifier, de donner un avis favorable.

M. Dumeil : Oui merci, vous vous doutez bien que nous n'avons rien contre cette demande de la commune de La Roche-Blanche et que nous voterons cette délibération. Mais je vais affreusement profiter de cette délibération parce que c'est une question à propos du SIVU. Vous vous souvenez

sans doute que lors de notre dernière réunion, j'avais évoqué le fait que nous adhérions, allait peut être enclenché une tarification différente du prix des repas puisque nous étions sous le régime des clients extérieurs avant d'avoir adhéré. Et vous nous aviez d'ailleurs fait état d'une réunion qui devait se tenir la semaine qui suivait et donc c'était pour savoir si, ça ne va pas nous faire refuser La Roche-Blanche, mais de savoir si notre situation a évolué ?

M. Le Maire : La question est légitime, alors on n'a pas encore abouti sur ce dossier là parce qu'il y a un certain nombre d'hypothèses et de calculs qui doivent être faits par Romagnat donc c'est encore un sujet sur lequel nous vous donnerons les informations dès qu'elles seront abouties puisque pour ce qui nous concerne, vous savez qu'on avait aussi, au-delà de l'adhésion, désigné les deux représentants et nous n'avons pas encore été conviés à un Conseil d'Administration dans lequel les contacts que l'on a eu, que ce soit au niveau de l'administration entre DGS et directeur du SIVU et entre élus que ce soit donc le premier adjoint ou moi-même nos collègues élus, membres du SIVU et notamment son président Maire de Romagnat, sont bien conscients qu'il y a quelque chose à faire sur ce sujet-là.

M. Dumeil : Je ne vais pas rajouter mais s'il y a une tarification pour les clients extérieurs. Nous ne le sommes plus, on devrait bénéficier d'une nouvelle tarification quelle qu'elle soit, adaptée, etc. Mais il faut bien marquer la différence, quoi.

M. Le Maire : Oui complètement, mais ça sera fait régulariser effectivement, lorsque cette tarification sera déterminée puisque les trois premières communes qui étaient à l'origine sont les communes fondatrices et comme elles ont été en garantie des emprunts qui ont été portés, il y a une tarification qui sera différenciée par rapport à celle qui pourra nous être proposée. Donc c'est là-dessus que les discussions portent actuellement.

M. Dumeil : Ça veut dire que ça peut faire un échelon supplémentaire de tarification qui d'ailleurs intéressera La Roche-Blanche.

M. Le Maire : La Roche-Blanche sera dans le même cas que nous, mais sachant qu'il y a aussi des différenciations entre la nature des repas, entre des repas petite enfance, des repas CCAS pour le portage donc voilà toute cette différenciation, cette nouvelle grille tarifaire doit être travaillé et sera après validé par le Conseil d'Administration du SIVU.

M. Dumeil : Et si je dis ça, c'est aussi bien entendu, mais c'est à l'esprit de tout le monde dans le sens du budget du CCAS et forcément des économies qu'on peut espérer pouvoir faire en ce sens-là.

M. Le Maire : Et ça oui, tout à fait. Tout à fait. On est parfaitement d'accord. Alors, indépendamment de cette question qui était corollaire mais pas directement, je vous propose de vous prononcer sur la demande d'adhésion qu'a formulée la commune de La Roche-Blanche pour adhérer au SIVU.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour (absence de Mme Aline Faye) décide :

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de La Roche-Blanche au SIVU – Cuisine centrale mutualisée.

2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

M. Le Maire : Merci, rapport suivant. Je vous présente également la modification de la composition de la Commission petite enfance puisque vous savez que comme je l'évoquais tout à l'heure le

remplacement de Madame Lanciaux par Madame Fourtic laissait un siège vacant au niveau de cette Commission et nous vous proposons de pourvoir à la nomination de Madame Fourtic pour siéger à la Commission petite enfance, enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour (absence de Mme Aline Faye) décide :

- **DE MODIFIER** la composition de la commission Petite enfance, enfance et jeunesse en remplaçant Madame LANCIAUX par Madame FOURTIC.

3 - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL VILLE

M. Le Maire : C'est adopté à l'unanimité, rapport suivant qui est le rapport numéro 4, qui est une décision modificative au budget enfin une deuxième modification au budget principal de la commune, qui est un exercice on va dire assez habituel en cette période de fin d'année et je passe la parole au rapporteur Monsieur Néhémie, notre Adjoint aux finances.

M. Néhémie : Je vais vous faire une présentation succincte. Vous avez eu le rapport, il y a besoin de modifier certains comptes notamment d'abonder le chapitre 011 et pour cela on utilise des dépenses imprévues de la section d'investissement qui n'ont pas été utilisées donc qui sont disponibles. Non pas qu'on en ait nécessairement besoin, mais au cas où, étant donné que nous sommes quand même proches des 100% d'utilisation de ce chapitre 011 et comme on ne peut pas transférer comme ça de chapitre en chapitre. On va abonder ce chapitre 011 pour se protéger contre des dépenses imprévues, qui nous viendraient d'ici la fin de l'année, mais ce ne devrait pas être le cas. On a aussi quelques éléments d'actualisation ou de mesures techniques, notamment parce que certaines dépenses avaient été affectées en investissements ou totalement en investissements, alors que certaines devaient être de l'ordre du fonctionnement ou partiellement du fonctionnement, c'est le cas pour ce qui est de l'étude relative au RLPI et d'autre part, l'opération ENS Châtaigneraie et enfin la décision modificative prévoit aussi une subvention complémentaire au CCAS de 25 000€. Justement pour faire face à l'un des problèmes soulevé par Monsieur Dumeil tout à l'heure à savoir notamment la hausse des prix du portage après que la société Boko and Co nous ai abandonné en cours d'année et où nous avons dû recourir sur des tarifs extérieurs au SIVU. Cette décision modificative donc s'inscrit pour 25 000€ au titre de la section de fonctionnement et pour 188 689,72€ au titre de la section d'investissement.

M. Le Maire : Voilà, est ce qu'il y a des questions ?

M. Ulrich : Oui, merci Monsieur le Maire. Bon d'entrer, vous savez très bien qu'on votera contre cette décision modificative puisque il faut être cohérent. Mais je voudrais quand même revenir sur ce que vous proposez comme décision modificative. Enfin, sur par exemple le chapitre 011, ça fait plus de 7% du budget prévu initialement. Donc vous nous dites que pourtant les évolutions des coûts des matières premières énergie avaient été largement anticipées il faut croire que pas tant que ça quand même parce que 7% ce n'est pas non plus tout à fait négligeable.

M. Néhémie : Je n'ai pas dit qu'on allait utiliser cet argent-là. On a dit qu'on devrait normalement ne pas dépasser les 100% du 011 mais à titre préventif pour ne pas avoir de difficultés de gestion étant donné qu'il y a des crédits non exploités, nous les mettons sur le 011 par sécurité, mais on ne devrait pas être en état de devoir les utiliser.

M. Ulrich : Bien sûr, c'est pour ça que vous prévoyez 0,72€ d'euros au cas où on les utiliserait. Donc je ne suis pas convaincu de l'argument.

M. Néhémie : Vous verrez lors du compte administratif.

M. Ulrich : Non mais on verra, mais si vous n'êtes pas sûr de les utiliser, on peut se demander pourquoi vous allez jusqu'au 0,72€ centimes d'euro. Enfin bon voilà, c'était juste une remarque. Moi ça ne me paraît pas très cohérent. Pareil pour les amortissements, là aussi ça fait quand même une augmentation de 8,9%. Enfin on n'est pas loin de 9%. Bon les amortissements il me semble que c'est des choses qu'on peut prévoir sur une année donc ça m'étonne un peu. Sur le CCAS ce n'est pas faute de vous avoir alerté il me semble qu'on avait lourdement insisté sur la faiblesse de la subvention que vous avez allouée à l'initial. Il me semble que c'était 165 000€. Si on remet 25 000€ à la louche, on n'est pas loin de 15% quand même. Donc voilà quand vous présentez le budget, on se retrouve à la fin avec des augmentations qui sont non négligeables. Et puis je voudrais terminer avec la remarque par rapport à l'étude relative à la TLPE et au RLPI, on en a parlé en commission. On avait demandé à ce qu'il y ait davantage de détails. Je crois que la seule modification par rapport à ce que vous nous aviez proposé, c'est que vous avez rajouté que c'était relatif à la TLPE. C'est à peu près la seule différence. Bon, encore une fois, là c'était cette histoire de 10 000€. C'est bien parce que vous pensez prendre une entreprise qui va réévaluer ou estimer les enseignes, etc. Juste attirer votre attention sur l'idée de prendre une entreprise privée qui va contrôler des entreprises privées pour faire rentrer de l'argent dans une collectivité territoriale.

Je ne sais pas s'il y a que nous, que ça surprend, mais enfin quand même, sur le principe je trouve que ça mériterait d'être interrogé et l'argument utilisé c'était qu'en gros, c'était 10% de recettes supplémentaires pour la commune en moyenne. Alors le problème des moyennes, c'est que ça ne veut rien dire parce que si c'est 10%, parce que pour les villes où il y a 400 ou 500 enseignes, on a une augmentation de 20%. Et si pour les communes où il y a moins d'une centaine d'enseignes, ce qui doit être à peu près le cas de Beaumont, on a 2%, on arrive à fabriquer des moyennes à 10% mais la probabilité que nous on récupère 10% est assez réduite. Donc est-ce que vous avez des précisions par rapport à cette moyenne ?

Et puis moi j'aurais bien voulu savoir quand même par rapport à une ville comme la nôtre, je ne sais pas exactement combien il y a d'enseignes à Beaumont mais d'enseignes supérieures à 6 m² puisque il y a certainement pas une centaine d'entreprises, donc c'était l'idée. Est ce que vous pouvez nous donner des précisions là-dessus parce qu'on veut bien mettre 10 000€ s'il faut les mettre mais il faudrait être certain que ça sert à quelque chose et surtout si on les donne à une entreprise privée. Voilà donc si vous pouvez nous expliquer ça serait bien, merci.

M. Martin : Alors on n'est pas sur une grosse DM et je vais reprendre bien évidemment les mêmes points que Monsieur Ulrich puisque on se croise un petit peu dans notre vision sur ces DM. Au départ, la TLPE et le RLPI, on a eu un sujet d'échange assez important pendant la Commission Finances alors peut être sur la sémantique mais surtout pour savoir réellement ce qu'il pouvait y avoir derrière ces 10 000€ au-delà des 10 000€ qu'on engageait, savoir effectivement ce qui pouvait revenir en recette pour la collectivité. On était sur des chiffres de 10, 15%. Je m'en étonnais un petit peu et moi je voyais plus une négociation avec une sorte de commissionnement sur ce qu'on nous faisait gagner plutôt que de mettre 10 000€ sur la table de dépenses sans avoir la certitude que ce soit un investissement intéressant pour la collectivité étant donné qu'on on peut se comparer avec des collectivités comme Clermont, Aubière, qui ont des grosses recettes de TLPE tandis que Beaumont on est aux alentours de 50 000€ me semble-t-il. Donc voilà cette partie de la DM m'interpellait. Je voudrais revenir aussi sur la subvention complémentaire au CCAS. Vous disiez que c'était des 25 000€ pour le frais de portage ? Pour moi, c'est plus l'augmentation du tarif repas qui correspond à ces 25 000€. Enfin, l'achat de repas qui correspond à ces 25 000€, c'était à peu près tout. Et pour reprendre aussi ce que disait Monsieur Ulrich sur les comptes administratifs quand on est à un ajustement à la virgule près certes il doit y avoir un petit peu de comptabilité derrière tout ça. Maintenant, je pense que vous avez une idée très précise des dépenses et de mettre dans la

même phrase qu'on est un petit peu court sur des choses qu'on avait anticipées largement. Pour moi c'est un peu schizophrénique dans la manière d'exprimer les choses. Je vous remercie.

M. Néhémie : Bien je vais essayer de vous répondre. Alors tout d'abord concernant la section de fonctionnement, cette somme qui n'est pas du tout ronde, c'est tout simplement parce que comme nous n'avons pas utilisé le compte des dépenses imprévues en section d'investissement, on le solde et il y a des 0,72 dedans. Pourquoi il y a des 0,72 dedans ? Parce que c'est des dépenses imprévues, c'est justement celles qui permettent d'égaliser le budget à la fin. Donc on y met les centimes résiduels, c'est le compte qui avait des centimes résiduels qui ne correspondaient pas à des dépenses prévues puisque en plus il s'agissait des dépenses imprévues. Et on a vidé purement et simplement ce compte qui n'a pas été exploité et qui avait été mis à titre préventif et nous le transférons dans le chapitre 011.

Je pense qu'Olivier Devise qui s'est occupé des finances connaît cette histoire des dépenses imprévues qui servent parfois effectivement à égaliser un petit peu les différentes parties. Et bien entendu je maintiens que les prévisions que nous avons sur la réalisation du compte administratif aboutissent à un petit peu moins de 100% mais que par mesure de précaution, nous préférons utiliser cette somme qui ne sera pas exploitée en section d'investissement pour sécuriser le chapitre 011 à la fin pour le cas où des dépenses effectivement imprévues et celles-là réellement imprévues, surviennent dans le dernier mois. Mais la probabilité est quand même faible et de toute façon, on ne devrait pas à avoir à utiliser au-delà de ce qui était initialement prévu comme dépenses au chapitre 011. Donc voilà pour une première chose concernant les amortissements ce sera assez rapide le calcul des amortissements est réalisé par notre logiciel à partir des éléments qui sont déclarés au moment de l'établissement du BP donc c'est une moulinette qui nous produit ce chiffre là que nous avons donc introduit dans le budget.

Donc après on ajuste en fin de mandat en fonction de la réalité des investissements qui ont pu intervenir pendant l'année 2023 et qui ont pu affecter le calcul des amortissements. Concernant le CCAS, nous avons dit lorsque nous avons adopté le BP 2023, que la subvention CCAS de 165 000 ne serait probablement pas suffisante mais que nous attendrions la fin de l'année pour l'ajuster en fonction du besoin, c'est à dire on aurait pu mettre 200, 210, 220 on n'avait pas d'éléments qui nous permettait de dire à combien il faudrait établir réellement. Donc on l'avait annoncé ce n'est pas une surprise que nous ajusterions la subvention complémentaire en fonction de l'état réel du besoin d'équilibre du budget du CCAS. Donc c'est ce que nous faisons pour 25 000€ dont j'ai dit qu'effectivement c'est pour une partie et peut être une plus grande partie. Ce n'est pas moi qui gère le budget du CCAS je ne suis pas au Conseil d'Administration du CCAS mais pour une part importante c'est lié à cette augmentation tarifaire des portages qui sont la résultante du fait que notre fournisseur nous a abandonné en cours d'exercice.

S'agissant de la publicité extérieure RLPI TLPE petite information quand même, le RLPI, c'est le règlement local de la publicité intercommunale. C'est un nouveau document qui a été élaboré et adopté par la Métropole et qui s'impose à chacune des communes composant la Métropole. La plupart des communes, et ce sera le cas de la notre, ont décidé de garder la police en la matière. Le pouvoir de police restera de l'autorité du Maire de Beaumont, comme c'est le cas à Cébazat, à Ceyrat, à Aubière à Lempdes, à Chamalières, je ne vais pas tous vous les citer, mais elles sont nombreuses. Et nous avons pour cela besoin d'avoir un état exact de ce qu'est la publicité extérieure c'est à dire enseigne pré enseigne, dispositif publicitaire que nous ayons donc une information précise de ce qu'est cet état là. Aujourd'hui et depuis toujours, je peux le dire, il n'a pas été fait un pointage précis de ce qu'est la publicité extérieure. Pour l'instant, les seuls éléments que nous avons à notre disposition sont le résultat d'une déclaration volontaire des entreprises et sans dispositif à ce jour de vérification de la réalité de ses déclarations. Et je vous dis, ce n'est pas quelque chose récent ça date de longtemps. Il nous semble nécessaire pour assurer ce pouvoir de police sur le règlement local de publicité que nous ayons des éléments précis sur ce qu'est la publicité actuellement à

Beaumont, sur celle qui est conforme au RLPI et celle qui n'est pas conforme au RLPI aujourd'hui et dans le temps, puisque le RLPI prévoit plusieurs étapes d'interdiction de certains types de publicités extérieures. Donc c'est ce que nous allons faire, ça c'est un des premiers éléments. Deuxième élément, nous établissons aujourd'hui une TLPE sur la base des déclarations des entreprises. Or, il s'avère que depuis longtemps, là aussi je ne dirais pas depuis toujours, mais depuis longtemps bien antérieurement à notre gestion. Certaines entreprises ne figurent pas dans le listing. Certaines entreprises ont des déclarations qui ne sont pas conformes à la réalité de ce qu'est aujourd'hui la publicité extérieure de ces entreprises. Il est donc nécessaire que nous fassions un inventaire précis s'il n'a pas été fait jusque là, c'est tout simplement parce qu'il demande de la part de la commune un investissement, notamment de la part du personnel qui n'a pas pu être fait jusque là. Ni par nous du moins, ni dans notre mandat, ni lors des mandats précédents, et que nous estimons qu'il est certainement très intéressant pour se mettre à la fois au clair vis-à-vis du règlement local et pour nous mettre au clair vis-à-vis de la perception de la TLPE que nous fassions un inventaire précis comme on dit, c'est du One shot. On fait un inventaire précis qui va nous permettre de savoir exactement ce qu'est la publicité extérieure aujourd'hui à Beaumont. C'est des choses qui sont assez compliquées, c'est pourquoi d'ailleurs ça n'a pas été fait en interne c'est parce qu'il faut effectivement mesurer les textes, mesurer en fonction de leur dimension très précise. Il faut mesurer certains logos, certaines images, mais encore pas toutes et pas tout à fait de la même manière, etc. c'est une affaire de spécialistes. Il y a des textes qui régissent comment on doit calculer effectivement la publicité extérieure pour savoir si elle fait effectivement 12 m², pas 12 m², etc. Et ça dépend encore de la nature des supports. Ça dépend si ces supports sont au sol ou ne sont pas au sol, etc. Bon processus complexe et pour ça, nous faisons appel donc à des spécialistes de l'inventaire de ces publicités extérieures. Ils disposent d'éléments de comptabilisation de calcul. Ils disposent aussi d'éléments de pointage. C'est des gens qui vont venir avec leur lecture laser pour mesurer les panneaux et des outils informatiques bien entendu. Donc je dispose bien sûr si vous le souhaitez du coût effectif de cette opération là par nature des activités, l'inventaire, le logiciel, le paramétrage du logiciel, la formation bien entendu et également ensuite je suis même en mesure de vous donner exactement ce qu'il en coûterait au titre de la TLPE et ce qui pourrait en coûter au titre du RLPI, c'est à dire du pouvoir de police. Et ce qui fait qu'on arrive à ce que par exemple pour la TLPE, le coût global est de l'ordre de 4000€. Alors quand je vous disais 10% de possibilités alors bien entendu, je ne peux pas vous dire combien on va gagner parce que ça voudrait dire que je sais déjà comment il faut corriger.

Non, désolé, mais c'est justement cet inventaire qui nous permettra de savoir exactement quel est l'état de la publicité extérieure et quel est le décalage par rapport à ce qu'aujourd'hui nous encaissons, comme TLPE. L'expérience des autres communes c'est de 10% à 30%, je ne dis pas 10% en moyenne de 10% à 30%. Il y a même certains cas où c'est même plus que ça. Donc on a pris plutôt la fourchette basse des espérances à 10%. Il y a des communes qui effectivement ont eu jusqu'à 35%, 50% de gains, on les atteindra pas, soyons clairs, soyons honnêtes. Mais on sait déjà qu'il nous manque quelques entreprises dans cet inventaire qu'il y a des entreprises qui n'ont pas des déclarations qui sont conformes à la réalité de leur publicité extérieure aujourd'hui. Donc on sait d'ores et déjà qu'il y a des choses qui manquent. Est-ce que ça fera 10%, je suis incapable de vous le dire, les 10% c'est ce qui est estimé comme la fourchette basse du gain à escompter sur une opération de ce genre là, 10% sur 50 000€ c'est 5000€ de gain. Et de toute façon, même si on ne voulait pas faire cette recherche de gain sur la TLPE, il nous faut de toute manière faire un inventaire précis pour pouvoir faire face au pouvoir de police du Maire en matière de publicité

extérieure. Voilà donc j'espère avoir été bien précis sur ce dossier là pour lequel il y avait nécessité effectivement de quelques éclaircissements.

M. Le Maire : Alors il y a trois demandes de parole, je crois que ça devait être Olivier Devise en premier.

M. Devise : Oui alors moi j'ai deux remarques à faire, une sur l'équilibrage des comptes administratifs puisque c'était la première remarque de Patrick. Effectivement, normalement au 15 novembre, on s'est équilibré au centime près on n'a pas tellement d'incertitude sur le chapitre 011 puisqu'on limite les engagements. Il y a une date limite pour engager, etc. On sait ce qui va tomber. Donc des dépenses imprévues à rajouter au cas où, généralement on en a pas besoin, sauf s'il y a une catastrophe, mais on en avait pas besoin puisqu'on arrivait à avoir un compte administratif équilibré à 0 à l'époque, ça c'est la première remarque. La deuxième remarque concerne la TLPE. Le RLPI, il y avait un fichier avec la liste des enseignes qui existait géolocalisée, l'adresse, tout, on avait fait plein de tournées avec Pierre Cassan pour voir les enseignes, négocier avec Auchan qui n'était pas d'accord sur notre calcul, qui ont fini par l'accepter et faire rentrer leur totem qui n'était pas spécifiquement une enseigne dans la catégorie adéquate, etc. Donc tout ça avait été fait. La question c'est, est ce que ça n'a pas été maintenu à jour ce fichier ? Parce qu'effectivement il y a eu un gros travail pendant deux ans pour mettre complètement à plat et avoir quelque chose.

M. Néhémie : On n'en a pas trace.

M. Devise : Et après, c'était mis à jour régulièrement dès qu'on détectait une nouvelle enseigne.

M. Le Maire : Voilà, on ne l'a pas retrouvé ce fichier.

M. Devise : On avait listé tout ça.

M. Néhémie : On ne l'a pas.

M. Le Maire : Il n'a pas été, on va dire pérennisé au fil de l'eau, il y a des choses qui ont changé, on a observé un certain nombre d'anomalies aujourd'hui qui étaient flagrantes d'où la volonté de se mettre en conformité avec les exigences dans le cadre du RLPI qui a été adopté au niveau Métropole. Et puis également pour faciliter le suivi. Donc effectivement, il y a un coût initial de mise à niveau, mais derrière, comme le disait Patrick Néhémie, il y a un outil informatique qui est livré avec et qui permettra annuellement de mesurer par écart et là pour le coup on verra en fonction de l'état initial si cette mesure d'écart annuel peut être faite en interne. Mais au début, ça nécessite une certaine expertise et d'ailleurs c'est ce que tu viens de dire puisqu'il fallait aussi parfois négocier. Donc là on aura quelqu'un qui est un prestataire habituel de ces démarches là et ça devrait enfin c'est l'objectif et c'est ce qu'on a vu sur les références.

M. Devise : La négociation sur : dans quelle catégorie rentre l'enseigne, pour moi, c'est à l'élu, ce n'est pas un personnel ou autre.

M. Le Maire : Oui, oui, mais tout à fait.

M. Devise : Et en interne, c'était Alexandre Charbonnier qui suivait ce dossier à l'époque.

Mme Veilhan : On a travaillé deux fois sur la publicité et les enseignes une fois dans le cadre du PLU de Beaumont et une fois dans le cadre du PLU de la Métropole. Et je me rappelle très bien parce que j'ai lu les rapports sur le règlement de la publicité pour Beaumont le premier et comme dans tous les rapports il y a un diagnostic. Je me souviens très bien d'avoir lu ce diagnostic est d'avoir vu dans ce diagnostic qu'il y avait un nombre important de dispositifs de panneaux publicitaires qui n'étaient pas en règle. Je me rappelle plus combien mais dans ce diagnostic peut être que vous n'avez pas le fameux fichier Excel, etc. mais dans ce diagnostic je me souviens très bien qu'on avait déjà des éléments sur le nombre de dispositifs d'enseigne et le nombre de dispositifs publicitaires qui n'étaient pas conformes au règlement qu'on a, ça c'est une première chose. Et puis la deuxième chose, très bien, vous allez faire travailler des spécialistes sur ce diagnostic et sur l'état des lieux. Qu'est-ce que vous ferez pour des dispositifs qui seront non conformes ? Est-ce que vous vous engagez à dire aux commerçants ou à dire surtout aux propriétaires privés qui mettent dans leur jardin des panneaux publicitaires qui vraiment enlaidissent les entrées de notre ville ? Est-ce que vous allez leur demander de les supprimer ?

M. Le Maire : Alors je réponds directement à la deuxième partie de votre intervention, la réponse est oui effectivement si on fait cette étude, c'est pour avoir une base solide parce que le diagnostic initial qui avait été fait, qui avait été présenté en Conseil communautaire et en bureau, je m'en souviens, j'étais présent, montrait un certain nombre effectivement de situations sans pour autant aller au niveau de détail qui est nécessaire pour revoir la facturation éventuelle à appliquer ou la non-conformité d'une manière spécifique. Et c'est tout l'état des lieux chaque fois qu'il y a une situation d'anomalie et là on touche sur un droit qui est dans les pouvoirs de police du Maire et je le fais aussi systématiquement pour tout ce qui est en contradiction avec les règles d'urbanisme. Nous engageons des actions et nous le ferons de la même manière. C'est bien l'outil qui nous servira à engager les choses, parce que quand on veut engager quelque chose, il faut amener la preuve et là on pourra s'appuyer sur cette démarche, sur des gens dont c'est le métier. Et qui nous donneront des éléments.

M. Cogneras : Oui je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Madame Veilhan parce que moi aussi j'ai participé à de nombreuses réunions à Clermont Auvergne Métropole, notamment dans le cas du PLUI et en parallèle dans le cadre de la TLPE et du RLPI. Bon, le but de ces nouvelles dispositions et ces nouvelles conventions ont surtout, je vais me répéter, pour but de faire disparaître un grand nombre de panneaux qui enlaidissent les entrées de ville. C'est un petit peu dans ce cadre-là que ces conventions ont été mises en place.

M. Le Maire : Oui, alors ça c'est vrai, ce n'est pas vraiment applicable à Beaumont parce que quand on compare mais c'est une des motivations il y a d'ailleurs un classement des villes moches. Vous avez le voir la presse s'en est fait l'écho. Bon ce n'est pas le cas de Beaumont on n'est pas assailli de panneaux publicitaires comme on le voit quand on se déplace sur certaines rocade, par exemple à l'entrée de grosses agglomérations. Pour autant, il y a des choses qui ne sont pas conformes aujourd'hui. Donc, de la même manière qu'on le fait

quand on a la Commission avec les impôts sur les propriétés bâties pour revoir s'il y a des évolutions à faire, je pense qu'il faut qu'on ait cette même approche et qu'on l'objective à partir des éléments qui nous seront fournis par le cabinet qu'on va mandater.

M. Dumeil : Oui, juste un mot en fait cette situation à laquelle vous faites allusion sur les rocadés ça tient souvent aux zones commerciales et aux zones d'activités. Je voulais dire ok, complètement d'accord sur la phase diagnostic, etc. Les deux remarques de Madame Veilhan sont importantes, ça serait peut être intéressant quand même de regarder ce qui existe au fond complètement. Parce que le comble ça serait soit de le refaire, soit que les gens qui sont chargés de ça eux mêmes aillent le repiquer pour ensuite nous dire voilà ce qu'on a fait. Mais le second qui peut se produire parce que il y a effectivement le panneau mis dans la nature sur le bord de route, etc. mais en milieu urbain, il y a parfois parce que je connais des exemples des collègues élus qui ont été confrontés à ça ou ils recevaient la visite de petits retraités qui disent nous on est d'accord pour l'enlever. Sauf que voilà, nous vivons chichement, ça correspond à un apport pour nous, alors qui nous comble notre manque à gagner ? Et c'était une vraie situation sociale et que la mairie et le maire en question comprenaient leur situation, mais avaient beaucoup de mal à répondre à ça. Je pense notamment, vous savez, certaines fois, il y a des frontons de maisons qui font l'objet de publicités, de choses comme ça. Donc si toutefois, ça doit et ça peut se produire, c'est à traiter avec précaution ces situations-là.

M. Le Maire : Alors lorsque le diagnostic sera réalisé et on verra de quelle manière et avec quelle échéance éventuelle on le met en œuvre, mais il sera mis en œuvre pour revenir sur le premier point de votre intervention. Le diagnostic qui a été fait dans le cadre de la Métropole sur le RLPI, c'est un macro diagnostic qui ne permet pas, en l'état de ce qui l'est d'engager des actions derrière. Voilà donc effectivement, c'est un indice et c'est aussi ce qui nous a donné une information pour dire oui il faut faire quelque chose parce qu'on a des situations qui ne sont pas normales et les autres il faut les connaître et être en capacité derrière de traiter ça avec équité, Madame Veilhan voulait réagir.

Mme Veilhan : Oui, mais n'oubliez pas le diagnostic qui avait été fait pour Beaumont avant le PLUI de la Métropole, il y avait eu quelque chose sur Beaumont spécifiquement puisqu'en fait on a réfléchi deux fois à ces questions de publicité.

M. Le Maire : Oui mais je n'oublie rien.

Mme Veilhan : Mais avant, on avait bien un dispositif particulier à notre commune, je ne me trompe pas ?

M. Le Maire : Mais vous parlez d'avant, quand ?

Mme Veilhan : Oui oui, on a fait une révision, mais dans ce cadre du PLU de Beaumont, on avait adopté un plan de publicité pour Beaumont. En tout cas, on l'avait débattu c'est sûr.

M. Le Maire : Ok non mais qui est un plan de publicité pour la commune aujourd'hui, c'est le PLUI qui est en chapeau au-dessus. Mais il faut bien qu'on connaisse la situation aujourd'hui. Il y a des entreprises qui ont changé de destination, qui ne sont plus les mêmes. Il va bien falloir qu'on actualise les données si on veut aller vers une entreprise pour leur dire vous

nous devez tant parce que vous êtes dans tel cadre et ça conditionne donc le besoin de fournir tel et tel élément.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 5 Voix Contre, 5 Abstentions (absence de Mme Aline Faye) décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget principal 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative 1	Budget global
Fonctionnement	+ 25 000.00 €	11 573 775.47 €
Investissement	-188 689.72 €	7 723 213.18 €

Pardon, Damien Martin, oui.

M. Martin : Non, simplement, j'étais un petit peu pris de court et pour expliquer notre vote, c'était par rapport bien évidemment au fait qu'on n'ait pas voté le budget précédemment et dans le concept voilà.

4 - MISE EN PLACE D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT

M. Le Maire : D'accord, merci. Alors rapport numéro 5, qui est le rapport suivant qui est la mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents sur la commune de Beaumont. Et c'est notre collègue Nadine Dambrun qui nous le présente.

Mme Dambrun : Dans le cadre de la mise en place de notre politique familiale au regard de l'analyse des besoins sociaux de la commune et au travers des constats des professionnels de la petite enfance et des écoles maternelles, nous souhaitons donc mettre en place un lieu d'accueil parents enfants labellisé pour les familles et leurs enfants de 0 à 6 ans. Donc la causerie, association labellisée et conventionnée par la CAF, intervient déjà à Ceyrat ce qui permettra de mutualiser les interventions telles que le prévoit la CTG. Donc nous vous proposons d'approuver la mise en place de ce LAEP dans un premier temps au RPE, dans l'attente d'une solution afin qu'une semaine sur deux où les vacances scolaires il puisse y avoir des interventions sur le Massage. Et nous vous proposons aussi d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention qui est jointe.

M. Le Maire : Voilà, merci pour cette présentation.

M. Ulrich : Oui, merci Monsieur le Maire. Pour dire les choses tout de suite on votera, on approuvera cette décision parce que l'idée nous paraît séduisante. On a quand même quelques remarques sur la Convention. Alors une première qui est très technique parce que ça doit être beaucoup fait avec du copier coller et du coup il y a des trucs qui n'ont pas de sens si on regarde page 20. Enfin pour ceux qui ont le document papier, la dernière phrase juste avant état des locaux, il y a écrit : « cet équipement sera mis à disposition les jours et heures définis ci-dessous, deux points, une demi-journée par semaine, y compris pendant les vacances scolaires ». Moi je suggérerais d'enlever les jours et heures définis ci-dessous, ça ferait une phrase plus cohérente où en disant, cet équipement sera mis à disposition une demi-journée par semaine, y compris pendant les vacances scolaires. Ça me paraîtrait beaucoup plus cohérent parce que ça n'a pas beaucoup de sens.

M. Le Maire : Je veux dire, ça ne dénature pas la convention.

M. Ulrich : Ça ne dénature pas la Convention, mais ça montre qu'on y prête attention ou pas. Alors par contre un peu plus haut, sur l'accueil des enfants, je vais me permettre de lire ce qui est écrit. L'association et son personnel se doit de tout mettre en œuvre pour assurer aux enfants et aux parents des conditions d'accueil de qualité. C'est le moins qu'on puisse faire qui répondent aux attentes de la municipalité et des familles beaumontaises. Et alors là, moi je me dis que si l'association signe la Convention soit elle a des informations qu'elle n'a pas et alors on aimerait bien les avoir, soit vraiment elle doute de rien parce que... Quelles sont les attentes de la municipalité, des familles beaumontaises ?

Mme Dambrun : C'est à dire qu'il n'y a pas des ateliers qui sont préétablis. Je pense que c'est en fonction de ce qui va se passer qu'ils vont répondre aux questions et aux interrogations, des beaumontais. Je pense que c'est ça.

M. Ulrich : D'accord, et les attentes de la municipalité ?

Mme Dambrun : Beaucoup d'attentes de la municipalité, c'est qu'ils aillent au plus proche de la population, c'est à dire que les rendez-vous se prennent pas sur Facebook mais qu'ils se déplacent, qu'ils aillent à la sortie des écoles, surtout au Masage, et qu'ils essayent de ratisser large disons. C'est une de nos attentes.

M. Ulrich : D'accord, mais alors peut être que ce serait intéressant de fixer les objectifs pour voir s'ils sont atteints ou pas. Parce que dans ces conditions-là c'est très compliqué d'avoir une évaluation, il n'y a rien de clair et on n'arrive pas à savoir, est ce qu'on a atteint les objectifs ou pas ? Voilà ça c'était une question et la réponse me satisfait que moyennement. Est ce qu'on pourrait avoir un petit peu plus de renseignements sur l'association parce que si on va sur le site dataasso.fr pour regarder cette association en fait son objet social, le premier objet social de l'association, c'est un club de loisirs et des relations. Alors le deuxième effectivement, c'est des interventions sociales.

Mme Dambrun : On a fait une commission et à cette commission on a présenté le projet LAEP.

M. Ulrich : On l'a eu mais quand on va regarder sur ce site pour avoir les renseignements en fait le dernier enseignement qu'on a, c'est 2021, il y a 18 adhérents, 9 bénévoles. A priori, il y aurait un salarié. La liste des dirigeants n'était pas à jour parce que ça s'arrête en 2022 donc on a appris le nom de la Présidente parce que c'est marqué dans la signature, mais quand on regarde ces deux bénévoles formés à l'écoute, issus du champ de la petite enfance ou non, voilà, moi c'est une question quand même, est ce que des bénévoles formés à l'écoute : Par qui ? Comment ? Combien de temps ? Parce que s'occuper de parents et d'enfants de 0 à 6 ans, c'est quelque chose de compliqué.

Mme Dambrun : Alors il y a une labellisation CAF.

M. Ulrich : Oui, oui, oui.

Mme Dambrun : Donc, si vous voulez, nous on se met derrière la labellisation CAF, c'est pour ça qu'on voulait un LAEP qui soit labellisé parce que ça pourrait être aléatoire un jour, c'est un bénévole et un jour c'est un autre sans avoir vraiment de qualification. Donc on se met derrière la labellisation CAF.

M. Ulrich : D'accord, et donc on a des garanties sur qui va intervenir.

Mme Dambrun : C'est ce que nous a dit la CAF.

M. Le Maire : Nous avons éventuellement un autre prestataire avec lequel on n'a pas poursuivi puisqu'il n'avait pas cet agrément de la CAF, donc il nous paraît pour nous important d'avoir cette garantie parce que comme vous le dites, il y a un métier derrière et c'est important d'avoir ces éléments de garantie que la CAF peut apporter.

Mme Molle : Oui en consultant justement ce que vient de dire François sur la Causerie en fin de compte, elle est surtout basée sur le bénévolat. Et il y a une chose qui n'apparaît pas dans la Convention qui me paraît importante justement par rapport à la labellisation avec la CAF, c'est que normalement on doit s'engager à participer une fois par trimestre avec l'équipe des bénévoles à une réunion d'analyse de la pratique en présence d'un psychologue. Et ça, c'est une réunion qui est imposée par la CAF. Et c'est dommage qu'elle ne figure pas dans la Convention.

Mme Dambrun : Elle figure dans la présentation du LAEP.

M. Le Maire : Oui, on n'a pas tout reproduit. Après, vous l'avez dans votre groupe, vous pouvez vous le faire passer. Mais si vous souhaitez qu'on vous l'envoie, on vous le donnera.

Mme Dambrun : Je vous le donnerai.

Mme Molle : Ok, d'accord. Écoutez, merci alors.

M. Dumeil : Un mot. Madame Dambrun nous a fait une présentation, on peut la remercier à la fois résumée, succincte et très pratique, mais c'était simplement pour ajouter qu'il y a eu des précédents en matière d'accueil, de liaison de parents enfants, etc. avec une

association, je dis ça de mémoire si je me trompe je m'en excuse c'était Aramis, qui a disparu et qui a arrêté les activités qu'elle avait eu justement dans le cadre à Beaumont de la petite enfance et le Conseil Municipal d'ailleurs, chaque année votait une subvention pour cette activité là et ces actions là et tout ça pour dire qu'il y avait déjà eu des tentatives, ça prouve aussi que ce sont des actions qui sont comme ça a été dit, difficiles, compliquées et on ne peut que souhaiter qu'elles puissent s'inscrire dans le temps et durer, mais je voulais signaler qu'il y a eu cette précédente expérience. Merci.

Mme Dambrun : Il y a une autre association qui était sur Beaumont c'était babillages et on n'a pas donné suite à cette association qui est en cours de labellisation, qui n'est pas labellisée. Et si vous voulez, on tenait vraiment à ce qu'il y ait un contrôle quelque part que nous on était peut être pas capable d'effectuer mais au moins qu'il y ait une labellisation CAF et qu'il y ait un contrôle à ce niveau.

Mme Veilhan : Oui, alors, puisque Isabelle Fourtic nous a fait un compte rendu de la Commission, on a cru comprendre qu'effectivement il y avait une préoccupation particulière sur le quartier du Masage comme vous venez de le dire. Et du coup je pense qu'une des pistes à explorer et dont on pourrait parler aussi au Conseil d'Administration du CCAS, c'est comment ce dispositif peut dialoguer avec la politique menée par le CCAS puisque les pistes du diagnostic avaient pointé la question de l'accueil et de la manière dont on reçoit les demandes d'aide au CCAS, comment ça peut s'articuler et comment ça peut permettre d'aller plus vers les familles. Je pense qu'il y a une articulation à trouver bien plus présente du côté du CCAS pour que le CCAS puisse aussi s'ouvrir à d'autres publics que le public des personnes âgées.

Mme Dambrun : C'est un premier pas qui va être suivi je vois mon collègue Jean-François Viguès il y aura d'autres choses faites pour la jeunesse et surtout au Masage parce que tout de suite c'est un quartier qui pose énormément de problèmes auxquels on n'arrive pas tellement à aller à s'intégrer. Les gens viennent plus facilement au RPE, les gens du bourg se rendent quand même beaucoup plus de ce côté que d'aller du côté du Masage donc c'est un premier pas.

Mme Veilhan : Pour compléter sur les débats qu'on a eu aussi, voilà avec la difficulté à la fois cibler une population et puis quand même favoriser la mixité, les échanges, etc.

Mme Dambrun : C'est le but.

Mme Veilhan : Voilà, la prudence et ne pas stigmatiser.

M. Le Maire : C'est bien l'objectif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) sur la commune,
- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs, de moyens, de financements et de mise à disposition des locaux.

RAPPORTS DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

M. Le Maire : Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie donc ce rapport clôture ceux qui ont été présentés ce soir pour vote et nous avons en suivant trois rapports qui vous ont été adressés dans les groupes et en dernier, nous aurons les décisions qui ont été prises, donc dans le cadre des pouvoirs des délégations que vous m'aviez confiées. Alors 3 rapports relatifs à la Métropole. Spécifiquement, le rapport d'activité de Clermont Auvergne Métropole pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement. 2022 également et les rapports annuels des délégataires eau et assainissement. Et enfin le rapport 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers est assimilé.

M. Dumeil : Je voulais bien dire quelques mots. Dans la démarche, nous la connaissons tous puisque ces rapports nous sont régulièrement et annuellement présentés. Il y a un aspect réglementaire à ça et il ne nous appartiendra simplement même pas de les approuver, mais d'approuver le fait qu'ils nous ont été présentés. J'ai un peu parcouru ce rapport d'activité de Clermont Auvergne Métropole. Ayant été parmi celles et ceux qui ont largement porté sur les bases de cette Métropole, je me suis intéressé à ces évolutions. Je me dis qu'il s'agit presque plus d'un rapport de présentation d'activité que d'un rapport d'activité. Alors sur la présentation, c'est extrêmement bien fait les spécialistes de la communication, du graphisme, etc. ont du s'éclater.

Alors c'est basé sur le principe, vous avez pu le voir sous forme, c'est intitulé comme ça, de carte d'identité. Alors il y a une carte d'identité un peu globale qui dresse la situation de la Métropole et puis une carte d'identité déclinée pour chacune des cinq directions adjointes. Il y a un certain nombre de chiffres qui sont évoqués. On peut regretter parce que c'est du déclaratif mais on le sait que le nombre d'agents est de 1828, mais qu'on nous dit qu'il y a eu 189 recrutements en 2022. Il aurait été presque normal de dire qu'à coté de ça, il y en a sans doute un certain nombre qui sont partis, qui ont muté, qui sont partis à la retraite, etc. ça n'apparaît pas. Dans chaque direction, chaque direction a dû faire son propre rapport et sa carte d'identité, alors c'est un peu je m'excuse, mais c'est un peu caricatural. Je veux dire que quand on nous dit que je crois que c'est dans la troisième direction, c'est 4 actions qui sont à retenir majeures. Le centre aquatique en travaux de Chamalières, c'est normal, l'extension des tribunes du stade Montpied, ce n'est pas rien, la réfection des sols de Pellez, c'est important aussi. Puis au milieu de tout ça, il y a la dénomination de la Patinoire. Bon, ce n'est pas grandiose comme décision, ni comme travaux. Ensuite, c'est bien dans les statistiques, mais qu'il y ait la prise en compte de 1 005 smartphones. Bon pourquoi pas ? Oui, peut être. Pour la première direction, notamment 29 850 courriers reçus. Moi j'aimerais voir la suite de la phrase... auxquels il a été à tous fait réponse. Parce que si c'est pour des statistiques de ce qu'on reçoit. Finalement, au bout du compte, je trouve que c'est sympathique, c'est intéressant à feuilleter et à remarquer, mais c'est aussi un peu ludique et donc bien entendu nous considérerons que nous avons pris connaissance et reçu et vu ce rapport d'activité, mais c'est un catalogue. En dernier point j'ai été un peu étonné que d'ailleurs on ne soit qu'à 15% d'éclairage public LED. Je me suis même dit vivement qu'il y en ait 50% et qu'on puisse rallumer une ampoule sur deux comme ça ce sera bien. C'est vrai que c'est affreusement maigrichon, 15% sur une Métropole d'éclairage public en LED. Mais je sais qu'à Beaumont on est à plus que ça et qu'on fait des efforts réguliers. Voilà ces

quelques réflexions toutes personnelles sur ce rapport d'activité. On pourra aller plus loin, mais d'autres le feront peut être parce qu'il y a aussi dans le rapport de Clermont Auvergne Métropole l'eau et les ordures ménagères qui sont dans le rapport principal, mais qui font l'objet d'un rapport annexe.

Mme Veilhan : Oui je vais poursuivre, mais d'une manière un petit peu plus politique. Effectivement, nous avons bien pris connaissance du rapport d'activité de la Métropole. Juste une remarque préliminaire qui ne vous surprendra pas. Il nous a été adressé mercredi dernier, une semaine, ce n'est quand même pas beaucoup, même si effectivement ce rapport a un petit côté catalogue et ici il y a beaucoup de schémas qui permettent la lecture rapide, c'est toujours un petit peu juste pour s'emparer des choses. Et puis d'autre part, le rapport est envoyé au président groupe et c'est juste une suggestion et je pense que ça serait bien de l'envoyer finalement à tout le monde parce que pour x raisons la présidente ou le président peut être absent en maladie et comme ça ça évite des problèmes. Et je pense que ça mériterait d'être envoyé à vous toutes et tous. Après sur la forme du rapport, effectivement, je rejoins Monsieur Dumeil, c'est un peu dommage qu'on n'ait pas un rapport qui présente les grands points saillants des activités de 2022. C'est une présentation par direction adjointe, donc il y a des grands dossiers mais on ne peut pas savoir exactement qu'est ce qui a vraiment compté pour cette Métropole dans une petite page de synthèse à part l'introduction du président de la Métropole. Et ça, je le regrette. Alors pour aller plus loin ce que j'ai essayé de faire c'est de m'intéresser à ce qui pouvait nous concerner à Beaumont, les dossiers qui pouvaient nous concerner. Mais auparavant je voulais quand même partager avec vous le point de vue qu'on a sur la représentation de notre commune dans la Métropole puisque nous tenons à souligner que depuis plusieurs années quand même, on assiste à un affaiblissement de la place de Beaumont dans la gouvernance de l'agglomération. Et que la situation actuelle et les divisions au sein de votre majorité municipale n'ont fait qu'accentuer cet affaiblissement et cela s'est ressenti sur plusieurs dossiers, notamment sur le projet INSPIRE et sur les questions de circulation, déplacements et transports dans notre commune. Ça, c'était une remarque, notre remarque préliminaire.

Alors pour rentrer plus en détail dans les grands dossiers par direction, je me suis attardée sur deux grands dossiers, deux grandes directions. Tout ce qui concerne l'aménagement durable du territoire et ce qui concerne la proximité, la relation au territoire et aux usagers. En 2022, on a vu l'adoption pour la partie aménagement durable du territoire du plan local d'habitat dans lequel les projections en matière de logement, dont les logements sociaux sont définis. Pour Beaumont, je rappelle qu'il s'agissait de prévoir un nombre de projets et de réalisations permettant de sortir de la situation de carence. Et j'en profite pour rappeler ici que si la construction de logements sociaux est nécessaire, les principes de mixité sociale doivent être répartis et nous regrettons que des projets se développent avec 100% de logements sociaux au même endroit. À l'avenir, on souhaiterait une meilleure répartition des logements sociaux.

Je pointe dans le rapport ce qui nous interpelle directement. J'anticipe un peu sur 2023, mais pour revenir aux questions, des Leds et des lumières, un fait marquant, en 2022, c'est la question de la sobriété énergétique qui est aussi abordée dans le rapport, on ne peut que saluer la dimension métropolitaine et l'incitation métropolitaine d'extinction, d'extinction de l'éclairage public qui a permis des économies importantes. On l'a vu à la dernière séance de la Métropole vendredi dernier. On a examiné les questions budgétaires et effectivement

l'extinction a permis de faire des économies importantes. Il y a eu un effet de levier positif qui a permis l'adhésion de communes peut être réticente sur la question de l'extinction. Sur ce côté là on partagera pas le même avis avec Monsieur Dumeil. Donc ça c'est vraiment un rôle je pense positif de la Métropole qui peut entraîner des visions communes et des actions communes. Autre perspective, pour 2023, c'était la finalisation je cite, je lis exactement le rapport « En 2023 finalisation du programme pluriannuel 2023-2026 sur l'ensemble des communes d'étude de maîtrise d'œuvre. L'objet de mettre en œuvre l'ensemble des projets attendus sur tout le territoire métropolitain, dans le respect de l'accord politique sur le financement. » Donc là je vous pose la question, qu'en est-il de Beaumont ? Pourriez-vous nous dire exactement ce que contient cet accord politique ? On lit aussi structuration. Bon ça c'est une question j'aimerais bien que vous puissiez y répondre. C'est marqué noir sur blanc. Accord politique dans le respect de l'accord politique sur le financement des actions. Quelles actions ? Quel accord politique avez-vous trouvé avec la Métropole pour la période 2023-2026 ?

Autre sujet, toujours dans la direction aménagement durable du territoire, la question de la structuration de la compétence agricole avec la création d'une société coopérative ceinture verte. La mise en œuvre du projet de ferme urbaine avec le soutien du Conseil Départemental, n'exclut elle pas d'office Beaumont de ce projet de structuration. Autre question que je vous adresse. Je passe à la direction le volet 5, proximité, relation au territoire et aux usagers sur les déchets effectivement, puisqu'il y a un autre rapport, je ne serai pas la seule à prendre la parole. Point positif, il me semble la mise en place de deux points de compostage urbain dans le centre de bourg de Beaumont. C'est une réussite. Il y a effectivement beaucoup d'apports et j'ai l'impression que les utilisateurs de ces points d'apport sont très satisfaits. On ne peut pas dire la même chose de la réorganisation des points de collecte dans ce même centre bourg. Aucune concertation sur les emplacements avec les habitants. Une des solutions bruyantes et non hygiéniques. Bon ça tourne au fiasco et ça illustre vraiment les problèmes qui concernent l'articulation entre les actions des différents services de la Métropole et des territoires et de notre commune en particulier.

C'est pour finir un point important que nous voulons soulever. Il y a des dysfonctionnements et des dysfonctionnements graves. Nous regrettons un manque de coordination entre les services de la ville et les services de notre Métropole qui peut avoir des conséquences néfastes comme on l'a vu pour la question des travaux et la question de la Rase du Bray. C'est en effet extrêmement désagréable pour les usagers de s'entendre répondre quand ils appellent la mairie, ce n'est pas nous, c'est la Métropole. Et quand ils appellent la métropole, ce n'est pas nous, c'est la mairie. Alors je ne dis pas ça pour vraiment critiquer, juste pour critiquer, mais parce que ça me semble un point sérieux d'amélioration du fonctionnement de nos services du côté de la Métropole comme de la mairie parce que ce n'est pas un dialogue à deux sur les compétences, ce n'est pas les usagers et un service et les usagers et un autre service. Finalement je pense que dans l'idéal ça serait un dialogue à trois. C'est à dire que peu importe à qui on frappe à la porte si on peut être redirigé vers les personnes compétentes et si les services peuvent dialoguer entre eux, ça serait quand même bien mieux. Voilà pour une petite vision un peu politique de ce rapport d'activité de la Métropole 2022.

M. Le Maire : Alors quelques éléments de réponse. Tout d'abord pour la disponibilité des documents qui vous ont été adressés, ils sont accessibles à tout un chacun puisqu'ils sont en ligne sur le site de la Métropole. Donc chacun peut les consulter comme il le souhaite c'est simplement informatif de ma part. L'accord de financement auquel vous faites référence je présume qu'il s'agit de celui de la CLECT qui a été mis en place dans la montée en puissance, on va dire de la COM COM à la Métropole et qui donc fait porter en partage un certain nombre de dépenses. Je vais prendre l'exemple récent qui est en cours d'ailleurs du mur de soutènement qui est vers la place d'Armes c'est un chantier qui est porté conjointement, alors la maîtrise d'ouvrage se fait par la Métropole mais nous sommes partie prenante sur le financement comme c'est le cas pour ces ouvrages d'art. Donc c'est ça les clés de répartition auxquelles il est fait référence. Voilà, ça il n'y a pas de mystère derrière.

Mme Veilhan : En fait du coup, puisque c'est quelque chose qui est vraiment écrit dans le rapport de la Métropole, je pense que ça serait important que du coup cet accord soit rendu public. Bon évidemment au sein du Conseil Municipal, mais plus largement pour tous les habitants de notre commune.

M. Le Maire : Je ne crois pas qu'il n'ait jamais été caché par qui que ce soit.

Mme Veilhan : Ah Bah comme ça donc du coup vous pourrez nous donner plus de détails.

M. Le Maire : Je vous donne les éléments en ma possession. Après je n'ai pas ce soir à vous donner les chiffres de la CLECT, mais si vous les souhaitez on pourra les communiquer parce que ce sont des chiffres qui sont connus et les montants par opération sont également connus avec la participation de chacune des collectivités, que ce soit la Métropole ou la ville de Beaumont. On passe sur la répartition des compétences. Il y a un certain nombre de compétences qui ont été transférées et ça je pense, alors j'ai bien conscience que pour la plupart des habitants de la commune, mais ça vaut pour l'ensemble des 21 communes tout le monde n'a pas encore intégré ces éléments-là et on le voit quotidiennement lorsque pour des beaumontois il y a une problématique, leur porte d'entrée, c'est la ville de Beaumont. Ça paraît effectivement normal. Pour autant, je pense qu'il est aussi de notre devoir d'expliquer que la résolution du problème ça n'est pas la commune de Beaumont qui peut le porter c'est la Métropole. Lorsqu'il y a une demande qui vient et notamment au service technique, parce que c'est là où il y a une majorité d'entrées, elles sont ces demandes systématiquement rerouter sur les services de la Métropole, ça se fait quotidiennement. Enfin, Christian Durantin, qui est ici, pourrait en témoigner. Ça a toujours été comme ça. Depuis en tout cas que les transferts de compétences ont été faits. C'est le cas effectivement vous parliez du traitement des ordures ménagères dans le bourg, la problématique était la suivante et vous l'avez connu, c'est qu'il y avait une dissémination devant tout un ensemble de lieux, de pas de porte ou autre, de sacs plastiques qui étaient régulièrement éventrés par des animaux errants qui allaient gratouiller à l'intérieur, ça se répandait sur la voie publique. Donc nous avons demandé à la Métropole, dont c'est la compétence, d'organiser comme cela se fait dans la plupart des communes dotées d'un centre bourg ancien. C'est le cas notamment à Aubière. De mettre en place des dispositifs qui aujourd'hui existent. Alors bien sûr ils auraient peut être pu être disposés différemment. Nous avons donné et ça a été un travail qui a été fait par un certain nombre de collègues qui sont ici. Il y a eu un an de concertation, de déplacement parce qu'il fallait tenir compte d'un certain nombre de critères. Bah

notamment pas multipliés à l'infini les lieux de collecte, avoir des zones de rassemblement qui recueillaient un nombre qui avaient été évalués par la Métropole de foyer pouvant apporter leurs déchets ménagers dans ces zones là et permettre aussi parce que derrière il y a des gens qui travaillent pour un travail qui n'est pas simple. Donc les équipes de Veolia, qui est la société sous-traitante qui ramasse ces ordures ménagères pour qu'elles puissent passer avec les véhicules et que les rippeurs qui sont derrière les camions puissent manœuvrer les bacs bien dans des conditions de travail acceptables. Voilà donc c'est effectivement, je vais dire, l'agglomération de tous ces éléments qui a conduit à ce qu'on connaît aujourd'hui. Mais qui a quand même un atout, c'est qu'on a pratiquement plus parce qu'il y a encore quelques incivilités mais de sacs disposés au sol. Voilà, alors est ce qu'il y a des questions sur les autres rapports d'activité. Je ne sais pas comment vous voulez les aborder. Alors Olivier Devise.

M. Devise : Oui, on peut les faire dans l'ordre. Moi j'avais prévu de parler de l'eau. J'ai lu attentivement celui sur l'eau et ce qu'on peut voir en particulier c'est qu'il y a un certain désinvestissement de la Métropole par rapport à ce qui se passait avant dans la gestion de l'eau à Beaumont. Et je pense que Jean-Pierre ne me contredira pas parce que si on voit les chiffres. Les investissements sur la partie eau potable elle atteint péniblement 70 000€ en 2022 et pour l'assainissement, c'est 110 000€. Si on se rappelle les chiffres qu'il y avait, avant 2017 il y a un rapport entre 5 et 6 globalement et si on intègre l'inflation depuis c'est plutôt un rapport de 8, ça veut dire que le niveau d'investissement dans nos réseaux humides a été divisé par 8 en euros constants. Donc, ce n'est pas négligeable, ça veut dire que notre réseau va vieillir, il va perdre en qualité, en performance et derrière on a bien vu en 2023 et là c'est 2022 le rapport, il y a quand même une augmentation globale de 35% du prix de l'eau et de l'assainissement. Si on prend que le prix de l'eau c'est quasiment 100% si on se réfère avec l'inflation. C'est quand même problématique donc ça veut dire qu'on demande beaucoup plus au beaumontois mais derrière on n'a pas l'impression que la Métropole mette le sérieux nécessaire au renouvellement des réseaux sur Beaumont. Alors c'est peut être ponctuel mais pour 2022 en tout cas ce n'était pas le cas. Et je trouve ça particulièrement inquiétant. Ensuite, il y a quand même des choses qui interrogent. Si on prend l'indicateur de performance B 203 point 3 qui est page 36, je crois ou quelque chose comme ça. Le taux de conformité sur les rejets des effluents, il atteint magnifiquement 0%. Dire qu'il n'y a pas eu un contrôle qui a été satisfaisant. Ça peut avoir un coût pour l'ensemble de la Métropole. Alors la question que j'aimerais poser à la personne qui suit l'eau chez nous c'est, est-ce que c'est une coquille du rapport ce qui est aussi possible ou est ce que c'est 0% et à ce moment-là c'est très inquiétant.

M. Le Maire : Pour cette partie on la vérifiera parce que je pense qu'il faut être précis dans ce que l'on dit pour la partie des investissements. Alors il y a eu à la prise en compte, puisque le transfert a été fait une priorisation sur des communes qui étaient très en déficit. On a eu l'occasion de le dire ici et c'est une réalité le niveau global du réseau de Beaumont est plutôt satisfaisant alors faudrait pas et je suis tout à fait d'accord qu'il se dégrade donc c'était important qu'il y ait sur les zones où il y avait le plus de taux de fuite des actions conséquentes d'engager de nos communes voisines a été dans ce cadre-là et il faut qu'on soit vigilant et on le sera pour pouvoir justement apprécier cette donnée là sur un plan pluriannuel. Dire aussi que l'année 2022, puisque quand ce qu'on fait en 2022, ça résulte d'études qui ont été faits dans les années précédentes notamment l'année, 2020-2021 avec

la période COVID, ça n' a pas été propice à la conduite de très nombreuses études, donc on peut espérer maintenant que les choses reviennent d'une manière plus stabilisée, mais nous y sommes effectivement attentifs à la fois au niveau des services techniques et de notre collègue qui siège au niveau du Conseil de l'eau pour la Métropole.

M. Devise : Et le rendement est passé de 84% à 78% par exemple.

M. Le Maire : Oui.

M. Devise : Donc on sait qu'il y a une dégradation actuellement.

M. Le Maire : Ça c'est factuel.

M. Devise : On est en dessous de la moyenne, puisque la moyenne actuellement c'est 84% sur la Métropole.

M. Le Maire : Tout à fait.

M. Dumeil : Oui je vais m'immiscer légèrement dans ce débat là, je crois qu' Olivier a raison de faire les remarques qu'il fait après vous avez fort justement ajouté qu'il faut peut être le voir sur un plan pluriannuel. Mais incontestablement, on paie ou on constate la différence d'approche qu'il y a entre ce qui était le SIAP, le syndicat intercommunal de nos trois communes et la façon dont il traitait et dont il investissait sur les réseaux. Puisqu'il y a au moins deux des trois communes qui étaient parmi les plus performantes de la Métropole. Alors après sur les calculs et les montants investis, tout ça, il faut faire attention parce que je suis sûr qu'il y aurait, il y aura ou il y a des lectures complètement différentes parce que la Métropole va nous faire le calcul en intégrant par exemple le collecteur de la vallée de l'Artière. Après voilà, c'est la discussion du bout de gras. Ça mérite effectivement d'être particulièrement attentif et notamment parce qu'on n'aura pas la même proximité qu'on l'avait avec le syndicat. Je sais que l'ancien président qui heureusement j'espère étant vice-président en charge de ce secteur là, a gardé souvenir de la nécessité de la proximité nécessaire à avoir pour ces problèmes là. Sur le fait que l'observation que vous faisiez tout à l'heure et qui est parfaitement justifiée à savoir que les citoyens ont pas toujours pris la mesure de qui fait quoi la Métropole c'est qui ? Parce que la personnalisation, si je puis dire des problèmes c'est à coté, c'est la mairie et c'est le Maire. On retrouve cette situation entre les pays qui constituent l'Europe. À côté de ça, il y a aussi des exemples qui pourraient être repris puisque là aussi, je vais illustrer, caricaturer, vous savez que si un véhicule devant la mairie arrache une barrière de sécurité, ça sera bien sûr à la Métropole si par hasard elle tape le banc qui est juste derrière, ça sera la commune. Alors c'est vrai qu'on peut avoir des discussions et des compréhensions entre élus des deux structures. Si on expose ça aux citoyens de base, ils auront du mal à comprendre. Mais notre rôle c'est plutôt de le simplifier plutôt que de le compliquer.

M. Le Maire : Vous avez raison, le Yalta est difficile. Parce qu'entre les pieds d'arbres qui sont d'une compétence de la commune et les trottoirs qui sont compétences de la Métropole en termes d'entretien ce n'est pas toujours facile à expliquer. Et c'est vrai que le citoyen lambda, c'est pas du tout péjoratif mais qui n'est pas au courant de toutes ces

subtilités il va venir naturellement à la mairie, c'est pour ça qu'on joue aussi ce rôle de renvoyer la demande. Enfin je pense que c'était le cas qui était fait avant par vous-même ou par Jean-Pierre Cogneras tout ce qui arrivait sur Proxim' Cité. Moi tous les matins je le regarde le message tombe à 9h00 donc à 09h00, je l'ouvre, je regarde ce qui s'est passé régulièrement on a des choses qui ont été incrémentées par le service ici pour justement les renvoyer pour traitement et pour prise en compte à la Métropole. Mais ça mettra effectivement des années avant que cette compréhension soit pleine et entière c'est sûr.

M. Devise : Je vais continuer sur le troisième opus alors. Ce rapport est toujours bien construit parce qu'il y a des communicants qui savent y faire à la Métropole. Mais il reste quand même très surprenant pour un habitant de Beaumont, en particulier du centre bourg. Parce que si on prend dès la page 5 du rapport, on découvre les sept collectes qui sont recensées par le service de gestion des déchets. Donc j'ai voulu les citer tels qu'ils sont dans le rapport. La première collecte, c'est la collecte des déchets non recyclables. En 2, la collecte des papiers, emballage en porte à porte en 3, la collecte des cartons des professionnels en porte à porte en 4, la collecte des biodéchets en porte à porte en 5, la collecte sélective en apport volontaire papier, carton, bouteille, plastique vert en 6, la collecte en déchetterie en 7, la collecte des encombrants à domicile. Alors on sait très bien que c'est sept types de collectes n'existent pas partout sur le territoire, mais quand on est Beaumontois et en particulier en centre bourg la question c'est comment sont collectées nos ordures ? Incinérables ? Non recyclables ? Le type de collecte n'existe pas pour Clermont Métropole. L'apport volontaire des déchets non recyclables voilà, ça n'existe pas. Donc pourtant elle est mise en œuvre à Beaumont et pose plein de problèmes mais elle n'existe pas officiellement dans ce rapport. Voilà donc, c'est quand même curieux. Si on va dans la page 16 maintenant, on peut lire, des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés, répartis en fonction de la présence ou non de local poubelles, la densité de la population, les critères liés au stationnement et à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir. Bon, si on circule dans Beaumont, on se rend compte que ces critères là ne sont pas respectés. On peut les mettre sous les fenêtres il n'y a pas d'éloignement du tout d'un point de vue hygiénique par rapport aux règles techniques. Si on va voir dans les annexes en plus sur le site de la Métropole, ce n'est pas respecté. Voilà donc pour les habitants du centre bourg, c'est quand même gênant. Si on poursuit la lecture je cite le rapport : « afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres villes la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées. » Alors si on regarde ce qui s'est passé à Beaumont, on les a supprimés. Donc ça veut dire que la politique de la Métropole, ce qui se passe à Beaumont en fait, ça a rien à voir, on n'a pas les mêmes types de collectes que ceux qui sont annoncés. On n'a pas la même politique d'enterrement des conteneurs, c'est tout le contraire. Donc les habitants du centre bourg, quand on l'entend en ce moment qui sont quand même plutôt assez exaspérés par les déchets et la gestion des déchets ils ont le sentiment si on leur faisait lire ce rapport qu'ils ne sont pas concernés, qu'ils n'habitent pas la Métropole. Donc c'est quand même assez problématique de voir un rapport qui est aussi éloigné de ce qui se passe réellement sur le terrain. Pas du tout la réalité de ce que vivent les beaumontois, en particulier du centre bourg. Si on veut poursuivre de manière plus générale par rapport à ce qui s'est dit précédemment, il y a une des difficultés quand même, c'est les travaux actuels sur Beaumont menés par la Métropole ne sont pas encadrés comme quand ils étaient menés par la municipalité et c'est problématique parce que les habitants savent pas quand ils commencent, quand ça finit, ils

ont l'impression que ça n'avance pas. Un jour il y a une rue qui est marquée, barrée en soirée, on se croirait presque dans Inspire maintenant dans le centre ville, les rues sont barrées, les habitants n'ont même pas été prévenus. Moi j'ai un panneau rue barrée en plein milieu devant chez moi, on m'a jamais prévenu, pendant un mois il y a eu ce panneau c'était ouvert, maintenant c'est fermé, mais il y a toujours le panneau et on ne sait pas quand ça sera fini. D'un point de vue communication c'est absolument lamentable de la part de la Métropole et le problème c'est que les gens ils en ont ras le bol. Les gens, ils passent leur temps à monter, faire demi-tour et redescendre en marche arrière comme ils peuvent devant chez moi. Il y a vraiment un problème de communication de la Métropole et il faut absolument leur faire remonter que ce n'est pas admissible de ce point de vue là. Moi j'ai vu les pompiers tenter de passer par là parce que sur les GPS ce n'est pas repérer ces fermetures ce qui n'est pas normal et repartir en marche arrière, ils n'ont pas pu aller à l'endroit où ils devaient aller, donc en plus c'est dangereux parce que ce n'est pas fait correctement.

M. Le Maire : Alors on est sur une grosse structure qui a sans doute à mon sens grandi trop vite et qui n'a pas été capable d'absorber le passage en Métropole, on le sait tous, il a été fait à marche forcée. Pourquoi ? Parce qu'il y avait derrière des questions de financement qui pouvaient permettre à la Métropole d'être mieux traité qu'un EPCI de taille inférieure. Bon ça a été très très vite, on le voit. La Métropole a encore, mais c'est pas la seule, toutes les grosses, toutes les collectivités, faut pas que je dise les grosses collectivités ont des problèmes de recrutement. Je ne sais plus qui faisait état tout à l'heure je crois que c'est Monsieur Dumeil du nombre d'embauches qui a été fait mais il y a un flux d'embauches permanent parce qu'aujourd'hui il y a des pénuries dans un certain nombre de métiers. Bon ça c'est un constat après ce rapport là bon il présente une globalité et c'est vrai qu'il pourrait nécessiter un zoom sur chacune des communes.

M. Devise : Le type de collecte n'existait même pas dans ce rapport.

M. Le Maire : Non mais c'est ce que je dis parce qu'il y a des typologies de communes de vieux bourg qui sont difficilement adaptées et on a sans doute sur les 21 communes de la Métropole, un des bourg les plus anciens et avec des voies de circulation les plus restreintes. Je citais Aubière tout à l'heure Aubière a quand même des voies de circulation dans son bourg qui sont un peu plus je vais dire confortables et circulables qu'une partie importante, malheureusement de Beaumont ou même à certains endroits, les véhicules ne peuvent pas passer. Est qui plus est pour ce qui est des bacs enterrés qui peut être la solution c'est qu'il faut être sûr de ne pas tomber sur des caves qui sont en dessous parce que là à ce moment-là on a plus un bac enterré mais on a quelque chose de plus compliqué à gérer et il faut aussi que les camions qui sont des camions lourds puissent venir pour vider ses bacs. Donc il y a quand même un certain nombre de contraintes. Après je ne suis pas l'avocat de la Métropole, on a des collègues qui y siègent, y compris dans l'exécutif qui pourraient s'exprimer sur ce qui est fait. Mais voilà, je veux dire, quand on regarde il y a quand même un certain nombre de décisions qui sont prises au niveau du bureau du vendredi matin dans lequel je suis présent ou dans les rencontres avec les maires qui sont faites spécifiquement par le Président de la Métropole sur des sujets précis. Ces difficultés là, que vous remontez les collègues maires au sein du groupe dans lequel je siège, nous les remontons régulièrement sur des difficultés de fonctionnement que nous avons. Je crois que le

président en est conscient. Bon, malheureusement, il y a peut être un manque de stabilité dans les équipes qui rend difficile la mise en place d'un certain nombre de politiques pour stabiliser ces choses.

M. Ulrich : Il faut peut-être que les mairies soient mieux associées à tous les travaux parce que j'ai l'impression qu'ils ne sont pas associés. Ou si vous êtes associé pourquoi vous n'agissez pas quoi ? Parce que, à un moment, ce n'est pas admissible la manière dont ça se passe.

M. Le Maire : On est souvent associé, je vais dire au dernier moment pour réagir et souvent on le découvre parce que parfois ce sont des riverains qui nous alertent. Je vais vous citer un exemple qu'on a eu, il y a un mois où il y avait au rond point de Pérignat un panneau lumineux qui envoyait les voitures sur Beaumont. Ils affichaient un temps de circulation pour rejoindre le centre ville via le Boulevard Lafayette. Alors je ne sais plus combien il y avait de minutes et il y avait un trajet ou il faisait passer par Beaumont avec un trajet plus court il y avait un différentiel. Quand on l'a vu moi j'ai immédiatement téléphoné au cabinet d'Olivier Bianchi. Le lendemain matin, il était enlevé le panneau, mais c'est pour vous dire que des choses comme ça, on les découvre. Il y a des initiatives qui se prennent à des moments et bon, on les subit. On est vigilant, Christian Durantin pour les travaux, le fait à chaque fois qu'il peut. Il est là tous les matins et il voit, il fait le point avec le directeur des services techniques et les équipes. Mais bon aujourd'hui il y a un tel volume de travaux dans Clermont, dans la Métropole, je suis allé à Ceyrat cet après midi il y a aussi des travaux j'ai dit, mais par où il faut passer ? Enfin on ne sait plus.

M. Devise : Non mais le SAMU qui fait marche arrière rue des roches, c'est vraiment pas terrible quoi, c'est scandaleux même. Je ne comprends même pas leur GPS aurait pu leur indiquer une rue barrée. Ça veut dire qu'ils ne vont pas faire remonter.

M. Le Maire : Alors moi je ne parle pas pour le SAMU mais peut être que Jean François pourrait apporter des éléments. Moi je sais que pour les pompiers, tous les soirs il y a un point qui est fait avec les services de la Métropole pour actualiser les cartes. Mais vous le voyez bien, quand vous allez vous même en ville, ça passait hier ça passe plus matin. Est-ce que ça passera demain ? On ne le sait pas. Et le problème c'est qu'on a des débords puisque nous aussi on est touché alors ce n'est pas directement INSPIRE même si ça viendra. En tout cas nous l'espérons puisque une référence a été faite à ce projet et nous y travaillons en espérant pouvoir prochainement avoir des choses positives pour Beaumont pour avoir fait bouger le projet initial qui je le rappelle dans le projet cible daté des années 2018. Et c'est toujours difficile pour faire bouger un projet qui a été validé. Mais bon, on y reviendra le moment venu, quand les choses seront actées. Mais on aura le réseau de chaleur qui traverse d'ailleurs actuellement la commune, on le sait bien, on le rencontre. Donc voilà, c'est un état de fait.

M. Dumeil : J'ai un mot, je veux dire le danger de notre Métropole en terme de crédibilité et pour ne pas apparaître comme une usine à gaz, c'est comme on l'a dit tout à l'heure, d'être le plus possible dans la proximité. Mais j'ai eu comme un frisson et un grand point d'interrogation lorsqu' en feuilletant le rapport, je l'ai pas dit tout à l'heure mais j'ai constaté que sur cinq DGA. Sur trois, les effectifs de chacune de ces directions sont les cadres A qui

sont les plus nombreux. Voilà, moi j'aime tous les fonctionnaires de toutes les catégories, mais il y a peut être besoin de gens de terrain sur le terrain.

M. Cogneras : Oui, moi je vais revenir sur un peu ce qu'a dit mon collègue Olivier. Avoir enlevé les poubelles enterrées pour moi ce n'est pas normal. Alors Veolia, c'est targuait de dire oui mais elles sont plus normées ceci et cela. Mais on peut toujours aménager où il y avait des poubelles enterrées pour mettre des poubelles qui sont normées et elles peuvent rester enterrées. Ça c'est pour moi une bêtise terrible. Je reviendrai aussi sur ce qu'il a dit concernant la signalétique mise en place pour le réseau de chaleur, c'est aberrant débile, la rue du montant a été fermée pendant 15 jours mais fermée, fermée personne passait. Mardi matin je faisais ma petite balade la rue du montant était grande ouverte par contre, on arrivait au niveau de la rue des Noyers et c'était bouché, ça passait plus. Oui, donc toutes les voitures faisaient demi-tour là alors qu'il y avait des panneaux interdits mais qui était sur le bas coté. Moi je pense qu'un chef de chantier digne de ce nom peut prendre le panneau et le mettre au bout de la rue. Ça il ne faut pas une compétence terrible et il ne faut pas être un cadre A pour le prévoir, c'est impensable comment ces gens travaillent, c'est inimaginable.

Mme Veilhan : En fait, je voulais juste intervenir on peut effectivement charger la Métropole et dire ça va pas du tout etc. Ce que j'aimerais voir dans le prochain rapport ou dans les prochains objectifs d'activité, c'est comment on fait pour améliorer ces relations concrètement entre les services et de façon à ce que ce soit plus fluide. Et plutôt que d'avoir des rapports d'activité comme là vraiment qu'on est dans la partie gouvernance une amélioration des relations entre les services sur tout ce qui est proximité, ça serait un projet intéressant à porter.

M. Le Maire : Bien, est ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ces rapports, comme on le disait tout à l'heure, il y a pas de vote. La présentation et les débats ont eu lieu. Je vous en remercie.

Dernier point donc, ce sont les décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées sur la période de juin 2023 à novembre de cette même année.

M. Devise : Oui, moi j'avais deux petites remarques ou besoin de précisions, en particulier sur le numéro 55. Il y a un taux de sinistralité qui augmente de 26% et je voulais savoir cette sinistralité, elle est due à un sinistre ou plusieurs sinistres en particulier pour comprendre si c'est un phénomène exceptionnel et ou si c'est un phénomène plus récurrent qui demande des actions correctives en terme de management, de formation du personnel, etc. Et puis j'en ai une deuxième, c'est sur la 63 qui concerne le marché de nettoyage. Je n'ai pas compris à quoi correspondait le marché de nettoyage à la maison des associations. C'est une erreur de nom, de dénomination de la maison des beaumontois ou c'est un changement de dénomination d'un bâtiment.

M. Néhémie : C'est la maison chapelle, c'est à dire la maison qui au rez-de-chaussée accueille les anciens combattants et qui a été aménagée à l'étage du dessus pour accueillir des bureaux.

Concernant l'accord cadre sur les assurances. Il y a eu effectivement une augmentation de la sinistralité qui est liée à plusieurs événements. Effectivement, il y a aussi une augmentation des tarifs qui est assez conséquente. Et qui vaut pour toutes les assurances d'ailleurs et qui se posent aussi à toutes les collectivités puisque notre conseil en assurance nous signale qu'il y a de plus en plus de communes qui ont des appels d'offres assurance infructueux ou alors avec des taux absolument démentiel. On se pose même la question parce qu'il n'existe pas de dispositif de sur assurance comme on peut avoir pour les personnes physiques hein. Là on est dans une situation très complexe parce qu'effectivement des collectivités sont aujourd'hui en difficulté d'obtenir une assurance. Et c'est un problème qu'on est amené à se poser parce qu'effectivement on a des demandes d'avenants, d'actualisation de nos tarifs qu'on trouve très important. Et pour lesquels on doit se poser la question, on les accepte et on est toujours assuré ou on les accepte pas et on risque de se retrouver sans assurance.

M. Devise : Là, c'est uniquement sur les assurances véhicules dont je parlais.

M. Néhémie : Oui, oui, mais ça vaut pour les autres aussi. Pour les assurances auto, je disais il y a eu plusieurs sinistres effectivement constatés dans l'année.

M. Dumeil : C'était sur le 55 également, mais moi c'était encore plus simple parce que même s'il était fait état de 26% la dernière phrase c'est « l'avenant conclu entrera en vigueur le premier janvier. La cotisation passera à » ça aurait été bien sauf à faire le calcul, de mettre : « passera de X à X ou attendra X. Voilà c'était de pure forme et à propos des assurances, moi je confirme et puis la décision, la phrase sanglante, c'est de dire nous mettons fin à notre contrat au vu de la sinistralité qu'il y a par rapport à la cotisation qu'on payait. Ça veut dire que tant que la cotisation est supérieure au remboursement, ça marche. Le jour où c'est le contraire ça marche plus, ils peuvent nous tuer.

Ça va être une question, enfin je ne sais pas de curiosité, je lisais dans le compte rendu de notre dernière séance. Vous faisiez allusion aux dispositions prises en matière de sécurité pour faire appel à une surveillance privée, notamment de certains sites pendant les weekends et je me disais ils n'entrent pas dans cette catégorie là de convention ou enfin l'organisation de ça.

M. Le Maire : Non, parce qu'on n'a pas dû finaliser le paiement a été lancé. Je sais plus. Mais en tout cas on le retrouvera.

M. Dumeil : Oui, je veux dire à un moment, ça va avoir un coût, alors ce n'est pas obligé que ça rentre là-dedans, mais je sais pas quelle est la méthode.

M. Le Maire : Le coût il est réel malheureusement je dirais, mais il était nécessaire aussi pour protéger.

M. Dumeil : Non mais ça m'a fait penser quand j'ai vu qu'on signait des conventions pour des choses qui coûtent rien.

M. Néhémie : C'est de la prestation sur facture et en dessous des seuils.

M. Le Maire : Très bien donc je clos ce Conseil Municipal et je laisse la place aux questions diverses.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21h55

M. Cogneras : Oui, moi j'aurais une question de curiosité à vous poser. Cela concerne la distribution des convocations au Conseil Municipal. Pourquoi celles-ci ont elles été envoyées par courrier postal pour un montant de l'envoi à 5,71€ alors que précédemment c'était la police municipale qui était chargée de la distribution. Ce nouveau type de distribution va-t-il perdurer ou va-t-on revenir à l'ancienne formule ?

M. Le Maire : On va revenir à la formule habituelle. Voilà, ça a été ponctuel.

M. Cogneras : Je vais parler d'eau mais je ne vais pas parler de la Rase du Bray. Moi j'ai une inquiétude concernant l'Artière, il a plu énormément et il me semble que l'Artière est loin d'avoir retrouvé son débit. Je le constate parce que je m'y promène au moins trois fois par semaine. Et ce que j'appelle la cascade, vous voyez où c'est ? Au bout du bassin d'orage, et là quand il pleuvait, il y avait un débit important, ça giclait on avait une piscine au pied de la cascade et là on a un petit filet qui coule et je suis très inquiet parce qu'il doit se passer quelque chose quelque part.

M. Le Maire : Je ne suis pas hydrogéologue, mais je vais essayer d'étayer je cherche une information, pour vous la communiquer parce que le constat que l'on fait et il est au-delà de de Beaumont. C'est l'appauvrissement des nappes qui ont été très touchées. Je voulais vérifier ce soir, mais à 1% près, je ne serai pas loin. Le barrage de Naussac la semaine dernière était à 21% et il est passé à 22% de remplissage, ce qui est dramatique à cette saison. Il faut qu'on en soit tous conscients. Ce niveau-là est complètement dramatique. Je suis avec énormément d'attention vous devez vous en douter la fluctuation de la Rase. Et la Rase pour l'avoir partagé avec Christian Durantin, c'est un sujet qu'on partage régulièrement le constat que j'ai pu faire, c'était la semaine dernière où il y avait un peu de reprise parce que il y a eu des précipitations. Et simplement pour dire qu' on avait une sortie alors ce qui ce qui ne se produisait pas depuis un certain nombre malheureusement de semaines une sortie de débit au début du chemin du Bray, c'est à dire après être passé sous le rond point et cet écoulement s'arrêtait subitement, mais sur quelques centimètres au niveau du grand cèdre. Et après ça s'arrêtait complètement. L'Artière est restée sèche jusqu'aux derniers événements de de pluie il y a 15 jours ? Ouais mais elle était revenue quasiment sèche et ça enfin depuis que je suis beaumontois, j'ai vu des périodes d'interruption de l'Artière mais surtout en été au mois d'août, principalement jusqu'en septembre. Mais au début de l'automne, il revenait un écoulement. Or là on est allés beaucoup plus loin parce qu'il y a pas très longtemps qu'on a un débit régulier dans l'Artière, donc il faut aussi toute l'eau qui arrive et qu'elle puisse imbiber les nappes phréatiques, pour qu'après il y ait un écoulement de surface. Et je pense que c'est ça qui le fait, mais je vous dis le niveau aujourd'hui 23%. Donc vous voyez la progression elle est minime. Il y avait 21% il y a une dizaine de jours avant hier en début de semaine c'était à 22% et aujourd'hui 23% et il faut qu'on en ait conscience, c'est dramatique parce que Naussac c'est l'alimentation de la Loire jusqu'à Nantes, y compris le refroidissement de certaines centrales nucléaires qui sont sur le trajet

au-delà du débit de l'Allier qui est régulé donc c'est une vraie préoccupation et c'est pas étonnant que l'Artière soit elle aussi dans une situation un petit peu difficile.

M. Cogneras : En principe, quand il y avait de gros orages, l'Artière réagissait très vite.

M. Le Maire : Oui mais sous une rivière il y a une nappe phréatique c'est la construction de tous les cours d'eau. Et donc comme les nappes phréatiques sont tombées à des niveaux d'étiage historiquement bas. Vous avez peut être vu l'arrêté préfectoral d'allègement des restrictions d'eau a dû tomber lundi ou mardi. Je me retourne vers Chloé qui les reçoit, mais c'était en début de semaine, enfin moi, j'ai jamais vu qu'on soit en restriction d'eau au mois de novembre dans notre région, c'est historique. Donc je ne sais pas ce que sera l'hiver.

M. Cogneras : Je pense qu'il faudra surveiller.

M. Le Maire : Oui mais on surveille.

M. Dumeil : Oui merci, je voulais poser une question sur autre chose mais à ce propos là c'est vrai que c'est un constat je crois de tous ceux qui voient qu'ils côtoient ou qui regardent l'Artière. Moi je l'ai fait et le fait est que c'était un ruisseau qui réagissait assez rapidement lorsqu'il y avait un apport de pluie, ce qui a été le cas quand même fortement le weekend dernier et là ça a été quasiment sans effet. Contrairement d'ailleurs au trop plein des anciennes sources qui s'étaient aussi bien affaiblies et qui là d'un seul coup, est redevenu quasiment comme d'habitude.

M. Le Maire : Voilà sur la source de l'Artière, ça a été nettoyé. Ce qui est rassurant pour l'avenir de la de la Rase, parce que ça veut dire qu'on a dans la zone, on a toujours de l'eau qui va pas là où on voudrait qu'elle aille, mais qui est présente.

M. Dumeil : Oui, oui, mais quand il y en avait dans la Rase et dans les capacités, les débits qu'on connaissait, il y avait les mêmes sur les anciennes sources. Donc voilà, ça n'empêche pas on n'a toujours pas l'explication de pourquoi la Rase. Non moi c'était simplement je viens prendre le relais de Damien Martin qui a réclamé un certain nombre de fois et qui commence à en être fatigué le bilan des acquisitions foncières du secteur cœur de ville et la dernière fois ça apparaît au compte rendu. Bon et en plus je pense que comme c'était le SMAF, ça doit être tout listé facile parcelle par parcelle. Et donc comme là aussi ça apparaissait au dernier compte rendu.

M. Le Maire : Désolé pour le retard mais il est en cours de Constitution.

M. Dumeil : Merci et puis en plus je vous dis qu'en fonction du système SMAF ça doit être facile.

M. Le Maire : Oui, il y avait un point que voulait partager Patrick Néhémie.

M. Néhémie : Oui lors des deux dernières commissions finances a été évoqué deux questions qui portent l'une sur les jours de programmation du Conseil Municipal et une autre qui portait sur un effort pour essayer de raccourcir, on va dire en quelque sorte les

débats, notamment par la réduction de notes de synthèse ce que j'ai essayé de de faire cette fois-ci d'ailleurs. Donc ça a été des idées qui nous sont arrivées par Monsieur Martin et Monsieur Ulrich. Je m'étais engagé si on avait l'occasion d'avoir un Conseil Municipal un peu plus court que les autres et c'est le cas cette fois-ci, je m'étais engagé à ce qu'on puisse l'aborder en Conseil Municipal. C'est pour ça que dans cette question diverse, je le mets sur le tapis. Je propose aux intéressés aux auteurs à l'origine de cette proposition de détailler.

M. Martin : Oui alors pour être un tout petit peu plus précis. Alors pour les jours, moi je n'ai pas de préférence particulière mais bon pourquoi pas changer ponctuellement de jour pour le Conseil Municipal ça ne me pose pas de difficulté. Peut-être éviter le vendredi avant les vacances scolaires ? Ce qui permettra d'avoir un taux de présence un peu plus important. Par contre, pour revenir, ce n'est pas raccourcir les débats, je veux bien être précis, ni les notes de synthèse, c'est simplement raccourcir ou du moins synthétiser la présentation qu'il en est fait de la note de synthèse et ne pas avoir à la relire. Et voilà et qu'on soit bien d'accord sur l'objet de la remarque.

M. Le Maire : C'est ce qu'on essaye de faire, c'est ce qui nous avait amené à faire une note de synthèse distincte de la délibération. C'est ce qu'a fait Nadine Dambrun, entre autres, tout à l'heure, Patrick Néhémie aussi avec les chiffres c'est toujours un peu plus difficile, mais en tout cas, c'est aussi notre volonté, comme celle de contenir les débats au nécessaire sans empêcher chacun de s'exprimer. C'est d'essayer d'être peut-être un petit peu plus synthétique. Pour le jour nous, on est ouvert également. Bon, je pense qu'effectivement le vendredi parce qu'il y a aussi souvent des manifestations associatives donc on peut être sollicité par ailleurs mais autrement bon pour nous, on peut s'adapter. Après l'horaire je sais que beaucoup de communes démarrent plutôt que nous. On est à l'écoute là-dessus. On a un prochain conseil au mois de décembre. Voilà, c'est le 19 décembre, pour vous permettre de de l'acter de l'enregistrer. Tant que je suis dans mes messages pour le weekend du 24 et 25 novembre c'est la collecte de la Banque alimentaire. Donc, pour celles et ceux d'entre vous qui peuvent consacrer une paire d'heures merci de prendre attache avec le CCAS pour renforcer les équipes qui seront dans les grandes surfaces enfin dans les moyennes surfaces de Beaumont.

M. Ulrich : Oui, merci Monsieur le Maire, je vais être très bref. J'avais une question par rapport au bassin d'orage du Pourliat. J'ai été alerté par des habitants du coin comme je vais m'y promener de temps en temps et effectivement il y a eu la partie qui a été tondue pour la guinguette mais toute l'autre partie, la végétation a considérablement poussé et c'est très marécageux il me semblait pas que c'était comme ça avant.

M. Le Maire : Non mais ça ne l'était pas.

M. Ulrich : Est ce qu'il a toujours la même capacité d'absorption ? Est ce que c'est fait exprès ? Est ce que c'est normal est-ce qu'on peut imaginer que si on prend une bassine si on met déjà trois bouteilles au fond elle va retenir moins d'eau que si elle est vide au départ ? Donc, avec toute cette végétation, est ce qu'on savait par exemple pourquoi il est devenu marécageux à ce point là ?

M. Le Maire : Écoutez ça, il faudra qu'on demande aux spécialistes après sur la capacité physique elle n'a pas changé. En revanche, la capacité d'absorption, si le sol est déjà gorgé, a sans doute diminué sur une partie. Pour m'y rendre aussi, c'est assez proche de mon domicile. La partie marécageuse a migré parce qu'elle était plus vers le rond point et je pense que les travaux avec le collecteur ont dû là aussi détourner une nappe qui fait que c'est la partie la plus à l'Ouest qui est aujourd'hui la plus marécageuse. Effectivement et ce n'était pas le cas précédemment où on était plutôt dans la partie la plus à l'est, on le sait. Enfin, je pense qu'y compris les spécialistes quand on les rencontre de la DCE, il faut être très prudent avec ces cheminements d'eau souterrains. On le voit bien avec la Rase du Bray. On est malheureusement bien placé pour le voir. Mais voilà après sur le volume de rétention lui n'a pas changé mais est ce que dans ce volume il y a une capacité d'absorption qui est comptée ? Alors ça je ne pas mais je poserai la question à l'occasion.

M. Grandjean : Ça a été fait. Lors des rencontres avec la Métropole on a évoqué le sujet, on a relevé les mêmes interrogations avec cette zone marécageuse qui s'était soit déplacée, soit qui n'existait pas avant et donc normalement ça a été pris en charge par les services de la DCE. On n'a pas eu d'éléments de réponses.

M. Le Maire : On les interrogera. Non mais bon ils ont connaissance du problème donc on les interrogera plus spécifiquement.

M. Dumeil : Pensons et pensez bien souvenez-vous de l'ampleur du cheminement empierré qui avait été fait. Vous vous souvenez ? Il a représenté des dizaines et des dizaines de camions, qui a été enlevé ensuite, mais ça a pu aussi créer... Parce que ça avait été considérable comme apport momentané.

M. Le Maire : Il y a eu ça, plus la masse des engins qui étaient dessus parce que ce n'était pas une petite pelle, donc ça a sans doute tassé.

M. Dumeil : Bien sûr, bien sûr, et ensuite quant à l'entretien à la végétation, il faut leur réclamer puisqu'ils sont déjà intervenus un certain nombre de fois sur plusieurs jours et de façon à mettre au propre tout ça. Et si c'est devenu nécessaire, je crois qu'il faudrait effectivement leur signaler qu'ils fassent une intervention.

M. Ulrich : J'avais une autre question qui était un peu liée à celle de de Monsieur Cogneras sur la distribution du Conseil municipal. En fait, dans ma rue, moi je n'ai pas vu de police municipale pendant trois semaines à peu près entre 15 jours et 3 semaines et pas ailleurs dans Beaumont alors je voulais savoir si c'était une nouvelle politique sécuritaire qui avait été décidée. A quoi c'était lié ? Je les ai revus avant hier, donc je trouve ça très bien. Mais voilà, je voulais savoir pourquoi ?

M. Le Maire : Alors on a eu une période un petit peu délicate avec plusieurs arrêts de travail. Vous savez qu'on a eu deux mouvements dans la police municipale. Un recrutement qui est effectif, la personne est présente mais elle ne pouvait pas intervenir. Ils sont quatre aujourd'hui il y a une personne encore qui a un arrêt maladie, qui a une petite intervention donc qui devrait reprendre on l'espère la semaine prochaine. Je me retourne vers Guy Picarle on a eu une période un petit peu délicate effectivement. Mais voilà, mais maintenant

ça devrait rentrer dans l'ordre et un recrutement qui a été fait et un autre qui est toujours ouvert. Mais bon, ça fait partie des métiers qui sont hyper en tension au niveau national et aussi au niveau local enfin je parle du grand périmètre. Beaucoup de nos collègues sont en difficulté et se trouvent pour certains cas avec un seul policier municipal, et de fait... il ne peut rien faire. Bien, merci. Bonne soirée à tous.

M. Le Maire lève la séance à 22h13.

Le maire,

Jean-Paul CUZIN



Le secrétaire de séance,

Jean-François VIGUES

